LA PARTICIPATION de la Reichsbank à la Banque des règlements internationaux

Une proposition de M. Curtius approuvée par les puissances créancières

Les représentants des six puissances invitantes ont tenu une courte séance hier matin, au Binnenhof, immédiatement après le retour à La Haye de MM. Jaspar, Jardieu et Loucheur.

Revenant sur l'incident Schacht le ministre des Affaires étrangères du Reich, M. Curtius, a rappelé qu'il avait promis à la précédente séance d'apporter des propositions en ce qui concerne la participation de la Reichsbank à la Banque des règlements internationaux. Il avait songé tout d'abord à substituer à la collaboration de la Reichsbank celle d'un groupe de banques allemandes. Les représentants de ces banques ont été appelés à La Haye, mais le gouvernement, après réflexion, estime que mieux vaut assurer la participation de la Reichsbank.

Ce concours sera assuré et la délégation va apporter les textes nécessaires. M. Henry Chéron a rappelé qu'à la précédente séance, M. Pirelli avait déjà fait observer que dans la pensée des experts, le concours direct de la Reichsbank est indispensable à l'exécution de ce plan. M. Tardieu, de son côté, avait fait des réserves dans le même sens. Le plan ne peut fonctionner normalement que si son exécution s'appuie sur le concours direct et loyal de la Reichsbank et si elle souscrit sa part du capital.

M. Curtius a alors apporté un projet de modification à la loi sur la banque qui sera inséré dans l'annexe relative à la banque. En vertu de ce texte, la Reichsbank aurait l'obligation de souscrire la partie réservée à l'Allemagne dans le capital de la B. R. I. et son président devra entrer au Conseil d'administration de cet organisme.

A l'unanimité, ce texte a été pris en considération.

D'autre part, la Commission a pris connaissance d'une proposition de la délégation allemande tendant à modifier dans un sens restrictif la procédure prévue pour le changement des articles fondamentaux du statut et de la loi sur la banque, de façon à donner aux représentants du Reich le pouvoir de réclamer l'avis du tribunal arbitral au cas où une disposition prise ou à prendre par la Banque des règlements internationaux menacerait la stabilité de la monnaie allemande.

Une déclaration du Dr Schacht

Le docteur Schacht a déclaré au correspondant de la « Rheinische Westphalische Zeitung » à La Haye :

« Mon point de vue est parfaitement clair et il ne peut être question d'un changement d'idées de ma part. Je déclare une fois encore que la Reichsbank doit naturellement se soumettre à une nouvelle loi. Quant au président de la Banque d'Empire, comme elle, il aura à décider s'il peut se soumettre à cette loi ou non, s'il reste ou s'il s'en va. Je n'ai absolument aucune ambition politique et si l'on me prête des allures Césariennes, cela me laisse froid ; en tout cas, mon point de vue n'est pas modifié ».

Ajoutons que toute la presse du soir allemande continue à s'occuper activement de l'incident Schacht. Le « Volwaerts » réclame fortement sa démission. La « Gazette de Voss », comme du reste toute la presse libérale, estime que le docteur Schacht a joué un rôle malheureux à La Haye, qu'il y est tout simplement ignoré par les puissances créancières et qu'il a été remis à sa place par la délégation allemande.

GELOX

GELÉE DE VIANDE INSTANTANÉE

ETABS. BELLINI : LA FLÈCHE (Sarthe)

Qu'est-ce que le "GELOX"?

• GELOX » est une gelée à base de viande et de légumes qu'on prépare instantanément avec simple addition d'eau

• GELOX » permet à tous, ménagère, cuisinier traiteur et charcutier, de faire en 4 minutes et avec la plus grande facilité une gelée exquise, alors qu'il fallait autrefois 5 à 6 heures de travail.

• GELOX » ne demande que de l'eau bouillante représentant la quantité de gelée nécessaire et 4 minutes de cuisson. Sa réussite est toujours parfaite.

• GELOX » n'est pas un ingrédient, c'est un produit complet.

Que fait-on avec "GELOX"?

Avec « GELOX », chacun peut préparer, moyennant un prix minime n'importe quel plat froid : aspic, mousse de foie gras, jambon, œufs pochés volaille, gibier, poisson, garniture de pâte, etc...

• GELOX » est très important pour l'utilisation des restes de cuisine (veau, bœuf, gigot, volaille, etc.), soit à la maison comme au restaurant.

• GELOX » sert aussi admirablement pour corser, lier potages, sauces, etc...

« GELOX » est vendu en boîtes-doses pour 1/4, 1/2 et 1 litre d'eau. — Demandez « GELOX » dans toutes bonnes maisons d'alimentation, produits Potin, etc. A défaut et à titre d'échantillons, adressez mandat de 1f francs aux Etablissements BELLINI, La Flèche (Sarthe), et nous vous enverrez franco six boîtes-dose de 1/4 de litre

Agent dépositaire demandé pour Paris et banlieues villes.

COLLISIONS ENTRE MINEURS ET POLICIERS EN AUSTRALIE

Aux mines d'Abermein à Kearsley (Australie), la police a dû charger à coups de matraques 2.000 mineurs. Ceux-ci se sont enfuis en désordre : plusieurs manifestants ont été blessés.

La police s'est ensuite rendue en camions-automobiles à Ka-Kurry où 3.000 mineurs manifestaient dans les rues. Les manifestants se sont dispersés à l'arrivée des policiers : plusieurs communistes ont été arrêtés et incarcérés. Le calme est maintenant rétabli.

La mésaventure d'un hôtelier bruxellois

M. Lefebvre, directeur d'un hôtel-palace à Bruxelles, était venu passer deux mois en France. Après avoir séjourné un moment à Paris, l'hôtelier vint à Lille où, malade, il dut s'aliter. Sur les entrefaites le caissier du palace bruxellois mit en circulation, au nom de son patron, 60.000 francs de chèques. Par malheur, M. Lefebvre n'avait point de provision dans les banques où les billets furent présentés.

La justice belge fut saisie, un mandat d'arrêt suivit d'une demande d'extradition fut envoyé à la Justice française et l'infortuné hôtelier se vit arrêter.

Mais M. Lefebvre proteste ; il affirme qu'il s'agit d'un malentendu : il a fait télégraphier à Bruxelles. Et Me Vanhoucke, avocat à la Cour de Douai, son défenseur, vient en effet de recevoir la nouvelle que les fonds suffisants ont été trouvés. Malgré cela l'hôtelier est depuis deux jours en prison à Cuincy, où il se désole en attendant l'ordre d'élargissement annoncé pour aujourd'hui jeudi.

Les Progrès de l'Hygiène Sociale

II

L'ASSAINISSEMENT

L'hygiène d'une ville comporte deux stades essentiels : 1° l'adduction d'eau potable ; 2° l'écoulement des eaux usées. Cette règle ne s'applique point, comme beaucoup d'esprit sont tenés de le croire, aux seuls centres urbains de très grande importance : petites ou grandes, toutes les cités sont sujettes à la contamination par les détritus et les eaux polluées. Sans doute les mesures à prendre pour la protection sanitaire des agglomérations dont la loi de 1902 fait un devoir aux maires, se proportionnent à leur étendue et à leur population. Mais le principe n'en est pas moins unique et se résume en ceci : supprimer les germes morbides, qui sont des causes d'infection épidémique.

Il ne suffit nullement, pour y parvenir, de canaliser tant bien que mal les eaux souillées, les ordures ménagères et autres, et de les envoyer se perdre dans la rivière proche. Ce système ne sert qu'à contaminer les villes situées en aval du déversement de l'égout.

Il faut désinfecter, asepiser préalablement les matières usées. Ce travail chimique s'opère dans des stations d'épuration. C'est alors seulement que les déchets, devenus inoffensifs, peuvent être envoyés dans denger eu ruisseau ou à la rivière.

∴

Il va de soi que les pouvoirs publics encourageront dans leurs entreprises d'assainissement les municipalités justement soucieuses de mettre leurs administrés à l'abri des contagions. Des subventions leur sont attribuées par le Ministère de l'intérieur sur les fonds provenant des Jeux. Par malheur, ces fonds se révèlent de plus en plus insuffisants. La subvention atteint rarement 50 % du devis, et il ne peut dépasser 400.000 francs, quelles que puissent être l'ampleur des travaux prévus et l'énormité de la dépense engagée. Pour remédier à cette parcimonie, M. Palenotre-Desnoyers, député d'Enghien, a demandé par voie d'amendement que les travaux de tout-à-égout bénéficient, au même titre que les adductions d'eau potable, des prêts à 3 % inscrits dans la loi de finances de 1929.

Il faut souhaiter que la Chambre adopte cet amendement, qui répond au besoin de nombreuses communes.

D'autre part, le projet de loi relatif à l'outillage national envisage pour la caisse d'avances aux communes une première dotation de 300 millions. Cette somme pourra évidemment servir aux travaux d'assainissement. Mais sous quelle forme ? Si elle est simplement répartie en subventions, l'importance et le nombre des travaux à accomplir sont tellement considérables que cette distribution aboutira à une poussière de subventions, sans grand résultat efficace.

Le Congrès national des Maires, dont l'opinion est partagée par de nombreux membres du Parlement, semble porté vers la solution suivante : Ces trois cents millions seraient affectés à payer une partie de l'intérêt des emprunts que les communes sont contraintes d'émettre pour l'exécution de leurs travaux d'utilité publique ; en outre, cette somme pourrait être renouvelée, s'il y avait lieu. A l'abri de cette garantie, plusieurs milliards de travaux pourraient être immédiatement entrepris, sans l'inquiétude du lendemain.

∴

Il est impossible de traiter la question de l'hygiène publique sans aborder celle de la propreté des individus. Elle a sa solution dans l'œuvre des bains-douches. Des bourgades importantes sont aussi dépourvues d'établissements balnéaires que de rivière ou d'étang.

Chaque chef-lieu de canton au moins devrait avoir ses bains-douches, non seulement pour les autochtones, mais aussi pour les voyageurs et pour les touristes. Le Ministère de l'intérieur encourage ces initiatives par des subventions qui atteignent généralement 50 % de la dépense.

De plus, une sorte d'entente interministérielle a autorisé les Caisses d'Epargne, qui sont nombreuses et riches, à édifier des bains-douches dans leur localité, en y employant une part de leurs bonis.

Certains départements sont entrés hardiment dans cette voie, au contentement général ; dans d'autres, l'effort nécessaire n'a pas encore été accompli. Il ne faut pas douter qu'il le sera un jour, et le plus tôt sera le mieux. Aux temps sportifs où nous vivons, la propreté, qui fut une fierté romaine, doit redevenir une vertu française.

FLEURY.

UN CONFLIT DU TEXTILE A ARMENTIERES

Un conflit vient d'éclater aux tissages Wattrelos, à la Chapelle d'Armentières, pour les raisons suivantes. Pendant l'année 1929 les tisserands de cette maison travaillaient 53 h. 1/2 par semaine. Le 1er janvier, au cours d'une entrevue du syndicat et des directeur du tissage, il fut décidé que la loi de huit heures serait intégralement appliquée. Jusqu'à ces jours derniers le travail s'effectua dans des conditions normales : de nouveaux ouvriers ayant été embauchés. Avant-hier la direction décida de remettre en vigueur le régime des 53 heures, mais les ouvriers s'y refusèrent et cessèrent le travail à l'heure habituelle.

Hier matin, en se présentant à l'usine, il fut porté à leur connaissance que la fabrique avait fermé ses portes ; ce qui fait que 58 ouvriers sont sans travail. Des pourparlers sont entrepris afin de faire cesser cet état de choses.

Le drame conjugal de Croix devant les Assises du Nord

Les débats

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Alida Degraeve, femme Lecluyse, est âgée de 34 ans. Elle exerce la profession d'ourdisseuse à Croix, où elle demeure impasse Thiers. Comme son mari, elle est d'origine belge.

L'interrogatoire ne lui est guère favorable. Depuis qu'elle habite Croix, elle n'est pas mal notée, mais elle eut pendant la guerre, en Belgique, où elle résidait alors, une conduite qui laissa fort à désirer.

D'autre part, on la considère comme une personne d'une jalousie excessive et d'un caractère difficile.

Quant à son mari, il est fortement noté.

Le système de défense de l'accusée ne varie pas. La raison qu'elle invoqua de son crime, pendant l'information judiciaire, elle la donne encore à l'audience.

— Mon mari était brutal et coureur. J'ai eu la certitude qu'il me trompait.

— C'est le motif que vous invoquez. Mais il est établi que le fait n'a jamais existé.

— Si, je l'ai vu.

Et l'accusée n'en démord point.

Tout à l'heure, au début de l'audience, lorsqu'on faisait l'appel des témoins, Alida Degraeve versa quelques larmes.

Maintenant, ses yeux restent secs et elle n'a point, à la fin de l'interrogatoire, un seul mot de regret.

Les témoins

Onze témoins défilent. On entend d'abord deux médecins experts, les docteurs Vielledent et Lalisse.

La femme Lecluyse a été opérée en 1925 d'une sinusite frontale, qui lui aurait laissé de fréquents maux de tête.

Mais, aux dires de l'un des praticiens, cette opération n'est pas de nature à avoir pu déterminer un état psychique particulier nécessitant un examen mental.

Après le commissaire Bedeyre, qui rend compte de son enquête sur le drame, M. Julien Lecluyse se présente à la barre.

Le pauvre homme, complètement défiguré et presqué aveugle, fait peine à voir.

Malgré les souffrances morale et physique, il ne charge point celle qui l'a mis en si piteux état.

— Elle était violente, dit-il, elle s'emballait ; c'était une vraie soupe au lait.

En ce qui le concerne, il le déclare nettement :

— Je n'ai rien à me reprocher.

Tous les témoins qui se succéderont viendront dire que c'est vrai et ils décerneront un brevet de bonne moralité à la victime.

La déposition de la fille

Un seul cependant ne prend pas part à ce concert d'éloges. C'est la fille même des époux Lecluyse. Christiane Lecluyse est âgée de 16 ans. Quel sentiment la guide ? En tout cas, elle n'a d'amour filial que pour sa mère et elle accable son père.

Elle raconte que Lecluyse faisait des scènes violentes à sa mère et qu'il la rendait très malheureuse. Et ce qui est plus grave : elle accuse son père de s'être livré sur elle à des attouchements ignobles.

Me Thellier, défenseur de la femme Lecluyse se lève pour souligner ce détail.

Mais aussitôt, M. Dupuich, avocat général, intervient :

— Maître, vous n'alliez pas remettre ce non lieu en question.

— J'useral de tous mes avantages pour la défense, répond l'avocat.

Enfin, autre témoin Mme Sidonie Verhaeghe.

Mme Verhaeghe est cette personne que l'accusée déclare avoir surprise dans une attitude inconvenante auprès de Julien Lecluyse.

Le témoin se défend d'une pareille chose et d'un mot qui fait rire, elle termine :

— Ah ! non alors, j'ai un mari, je n'en ai pas besoin de deux !

Le verdict

Après réquisitoire de M. l'avocat général Dupuich et plaidoirie de Me Thellier, le Jury rapporte un verdict affirmatif, mais très mitigé. Ce qui fait que **Alida Degraeve, femme Lecluyse, est condamnée à 2 ans de prison.**

G. J.

UN PERE INDIGNE A SAINT-PYTHON

Alexis Tordoir, ouvrier agricole à Saint-Python, près de Solesmes, a abusé de sa fille mineure. Il est défendu par Me Bernard Grau, de Douai.

Le père indigne s'entend condamner à cinq ans de prison et à la déchéance de la puissance paternelle.

La hausse du prix du lait provoque des manifestations dans la Somme

Depuis quelques jours, toute la population ouvrière de Berteaucourt-les-Dames, près de Doullens, est en effervescence par suite de l'augmentation soudaine de vingt centimes au litre appliquée par plusieurs cultivateurs de la localité sur le prix de vente du lait.

Comme presque toujours, en pareille circonstance, il s'est greffé sur ce conflit qui aurait dû garder son caractère strictement économique des éléments regrettables et, chaque soir, bruyants cortège et meetings, accompagnés de manifestations houleuses qui rassemblent plusieurs centaines de personnes devant les fermes, se déroulent par les rues de la localité.

M. le Maire de Berteaucourt-les-Dames a bien cherché à rétablir le calme, mais en vain. Tous ses efforts de conciliation se heurtèrent à l'intransigeance des consommateurs qui n'admettent aucune augmentation et réclament le maintien du prix de vente à un franc le litre.

De leur côté les cultivateurs qui se défendent de mériter les reproches qui leur sont adressés et moins encore les scènes dont ils sont l'objet, repoussent énergiquement le point de vue des manifestants.

Les choses en sont là et pour empêcher que cette effervescence ne dégénère en regrettables incidents, le lieutenant Collier, commandant la section de gendarmerie de Doullens, a détaché sur place un important contingent de gendarmes.

LA VIE MUSICALE

LE GRAND CONCOURS DE CHANT DU HAUT-RHIN

C'est le dimanche 29 juin 1930 qu'aura lieu à Guebwiller (Haut-Rhin), le concours régional de chant, dont l'organisation a été confiée à la vaillante chorale « Echo du Florival », de Guebwiller qui fera tout son possible pour donner un éclat particulier à cette belle manifestation orphéonique.

Les épreuves, qui auront lieu le dimanche 29 juin, entre sept heures et midi, consisteront en : 1° Concours de lecture à vue facultatif pour la 2e et 3e divisions et obligatoire pour toutes les autres ; 2° Un concours d'exécution. — Nous pouvons, dès à présent, mentionner qu'outre des médailles et des diplômes il y aura des prix d'honneur précieux et des prix de direction.

Tous renseignements, ainsi que le règlement seront envoyés sur demande adressée à M. Arthur Oberlé, secrétaire général du concours, rue Magenta, à Guebwiller (Haut-Rhin).

LE CONCOURS DE NEUFCHELLES

Le comité des fêtes de Neufchelles (Oise) organise, le dimanche 28 septembre 1930, un concours de musique auquel sont invitées toutes les sociétés musicales d'amateurs : harmonies, fanfares, chorales d'hommes, chœurs mixtes, trompettes de cavalerie, trompes de chasse, tambours et clairons.

Toutes les sociétés toucheront des primes de déplacement en proportion avec leur effectif et leur éloignement, sur la base de 0 fr. 15 par kilomètre et par exécutant.

Demander le règlement à M. Jean Sire, négociant, à Neufchelles (Oise).

LES CONCOURS POUR 1930

Coulommiers (S.-et-M.) - 11 mai : Cottaret, secrétaire général, à la mairie.

Alger : International, toutes sociétés, 8 et 9 juin ; Marcel Amaridon, 44, chemin Yusuf.

Nantes : International, toutes sociétés, 8 et 9 juin ; Mérisson, secrétaire général, 5, rue Héronnière, à Nantes.

Saint-Dié (Vosges) : Toutes sociétés, 9 et 10 juin ; Georges Savoie, à Saint-Dié.

Villefranche-de-Rouergue : International, toutes sociétés, 22 juin ; O. Dupas, directeur.

Mormant (S.-et-M.) : Harmonies, fanfares, 22 juin ; mairie de Mormant.

Château-Thierry (Aisne) : Toutes sociétés, le 29 juin ; Cheutin, à la mairie.

Guebwiller (Haut-Rhin) : Chorales, 29 juin ; A. Oberlé, rue Magenta.

Dieppe : International toutes sociétés, les 29 juin et 6 juillet ; Francillon, à Dieppe.

Bellême (Orne) : Toutes sociétés, 6 juillet ; H. Pilatte, secrétaire général.

Mazamet (Tarn) : International, toutes sociétés, 12 et 13 juillet ; Payrasire, à la mairie.

Aubusson (Creuse) : Toutes sociétés, 20 juillet ; Ad. Jouannet, à Aubusson.

Villeneuve-Saint-Georges : Toutes sociétés, 3 août ; A. Rouget, 1, rue d'Alembert.

Strasbourg : 15 août ; Fédération des Sociétés d'Alsace et de Lorraine.

Libourne : International, toutes sociétés, 15, 16 et 17 août ; Peintet, 28, rue Orbe.

Saint-Dizier (Hte-Marne) : 15, 16, 17 août ; Robert, 33, rue Carnot.

Saint-Junien (Hte-Vienne) : 16 et 17 août ; M. Dutheil, 37 rue Lucien-Dumas.

La Bourboule : International, toutes sociétés, 31 août ; Reynet, 16 rue Michelet, à Ussel.

Astaffort (Lot-et-Garonne) : 21 septembre ; A. Monestès, directeur de musique.

Pont-à-Mousson : Date à fixer.

Agen : Date à fixer.

UN FESTIVAL

Anvers (Belgique). — Un festival international, organisé par le comité exécutif de l'Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand, aura lieu à Anvers en 1930.

Peuvent y participer les sociétés de chant, d'ensemble, d'harmonie, de fanfare et de symphonie.

LA MEDAILLE D'OR DE LA SOCIETE « ARTS, SCIENCES, LETTRES » A PAUL VIDAL

La Société « Arts, Sciences, Lettres », vient de décerner, pour 1930, la médaille d'or pour les Arts, à M. Paul Vidal.

Rappelons que le compositeur si connu, l'illustre professeur au Conservatoire, fut longtemps premier chef d'orchestre à l'Opéra et s'est toujours activement intéressé au développement de la musique populaire française. Tous les orphéonistes se réjouiront de cette distinction.

UNE RUE ANDRE MESSAGER

Le Conseil municipal de Paris vient de décider de donner le nom d'André Messager à une voie nouvelle de la capitale. Ce sera là un juste hommage rendu au grand compositeur, au délicat musicien que fut André Messager.

L'EXAMEN MUSICAL DES JEUNES SOLDATS

Les jeunes musiciens qui doivent être appelés en avril 1930 et qui ont demandé de subir l'examen musical à Lille, sont informés que ces épreuves auront lieu le dimanche 19 janvir, à partir de 8 heures, à la Citadelle.

Pour tous renseignements, s'adresser 28, place aux Bleuets, à Lille.

(A suivre).

COGNAC THOMAS HINE

La formation des classes 1929 et 1930

Le Ministère de la Guerre attire l'attention des jeunes gens nés du 1er juillet au 31 décembre 1909 et plus particulièrement des jeunes gens nés du 1er janvier au 31 mai 1910, sur les dispositions de l'arrêté ministériel du 4 octobre 1929, leur prescrivant de se faire inscrire sur les tableaux de recensement communaux avant le 1er février 1930. Ceux de ces jeunes gens qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions risqueraient d'être omis sur les tableaux de recensement de leur classe d'âge et outre qu'ils se trouveraient ainsi retardés dans leur incorporation, seraient susceptibles de recevoir une affectation à un corps éloigné de leur domicile (art. 19 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée).

Cette

du nouveau

Il y aura du nouveau cette année pour les amis de "LA LUNE". En 1930, elle ne sera pas moins généreuse qu'en 1929, et de bonnes surprises attendent encore les collectionneurs d'images.

De nouveaux cadeaux de valeur, appareils photographiques, chronomètres, stylos Parker, avions, meccanos, etc... récompenseront, comme les années passées, ceux qui resteront fidèles aux savoureuses Pâtes "LA LUNE."

du nouveau

Nouvelles chances, nouveaux cadeaux, mais aussi *règlement nouveau annulant le règlement de 1929.* Demandez aujourd'hui même à votre fournisseur les conditions de distribution pour 1930, ainsi que la brochure des cadeaux pour commencer à faire votre choix.

Et n'oubliez pas que les images se trouvent non seulement dans les pâtes aux œufs et sans œufs, mais aussi dans les paquets de tapioca et de riz, qui portent la signature BOZON-VERDURAZ.

PATES LA LUNE

Bozon-Verduraz

LA JOURNÉE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION

E. A. C. contre R. C. Roubaix

Le Stade Amédée Prouvost sera dimanche prochain le théâtre d'une des plus importantes parties de la journée comptant pour le Championnat du Nord. Elle mettra aux prises l'excellente équipe du Racing Club de Roubaix, imbattue cette saison en championnat et le cousin de l'Excelsior Athlétic Club qui, actuellement bien en forme, battu l'Olympique Lillois et fait match nul avec Calais sur son propre terrain.

Bien que le Racing Club de Roubaix partira favori de la rencontre de par ses performances précédentes, il n'est pas douteux que la formation actuelle de l'Excelsior Athlétic Club est bien capable de tenir en échec les leaders et qui sait, de lui faire subir sa première défaite.

Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 15.

La location fonctionne pour toutes les places au Café Delyl, 3, Place de la Gare à Roubaix et pour les premières et secondes seulement au Pavillon des Sports du Stade Amédée Prouvost, 72, rue du Crétinier à Wattrelos. Prix des places : Tribunes assises : 15 fr. ; Tribunes debout ou Premières : 8 fr. ; Secondes ou Populaires : 4 francs.

DEMANDES DE MATCHES

L'Amical du Bd d'Hallluin à Roubaix demande des matches amicaux à jouer sur terrain adverse pour les mois de janvier, février et mars 1930. Ecrire à M. Piers, rue Vallon, 10 à Roubaix ou téléphoner au 14.05, Roubaix.

G.A. Franklin demande matches pour son équipe junior A, les jeudis 23, 30 janvier et 6, 13 février. Pour tous renseignements, écrire à M. D. Lesaffre, 30 rue Masurel, Lille.

Club Sportif Rapid Escaudinois demande matches sur terrains adverses : Equipe 1 A : 26 janvier, 2, 16, 23 février, 2, 9, 23, 30 mars. — Equipe 1 B : 9, 16, 23 février, 2, 9, 23, 30 mars. Ecrire à Watelet Emile, 62, rue Victor-Hugo à Escaudain (Nord).

Monnoret Sports de Fives demande matches pour ses équipes 1 et 2 pour tous les samedis après-midi ou à défaut les dimanches matin. Ecrire à M. Bonnier, 53, rue de Madagascar, Lille. Tél. : 11.05.

Après les repas l'alcool de menthe RICQLÈS favorise la digestion

MOTOCYCLISME

Le calendrier sportif du Moto-Club d'Artois pour 1930

Dans sa séance du 6 janvier 1930, le Comité-Directeur du Moto-Club d'Artois a ainsi fixé son Calendrier pour 1930.

6 avril. — 1re sortie mensuelle, comptant pour la tombola, sur Roubaix-Paris-Roubaix.

11 mai — Gymkhana, au Jeu de Paume (750 fr. de prix) avec le concours de la Municipalité.

18 mai. — 2e sortie mensuelle comptant pour la tombola, sur le Circuit de Péronne.

25 mai. — Championnat de France de Courses sur prairie, (1re réunion, éliminatoires) au Vélodrome des Rosati à Arras.

15 juin. — Circuit d'Artois (300 km.) 3.000 fr. de prix).

29 juin. — Championnat de France de Courses sur prairie (2e réunion) au Vélodrome des Rosati.

20 juillet — 3e sortie mensuelle sur la côte de Boulleux, comptant pour la tombola.

27 juillet. — Championnat de France de Courses sur prairie, (3e réunion) au Vélodrome des Rosati.

15 et 17 août. — 4e sortie mensuelle de 3 jours et le 17 sortie sur le Circuit du Camp du Drap d'Or, ces deux sorties comptant pour la tombola.

31 août — Rallye-Jetée (500 fr. de prix) avec le concours de la Municipalité.

12 septembre. — 5e sortie mensuelle, comptant pour la tombola, sur le Meeting des Routes Pavées (Motost.

Le Comité a en outre décidé la création d'un brassard de tourisme qui sera remis au membre du M.C.A. qui aura accompli au cours de l'année écoulée, la plus grande randonnée touristique.

Pour 1929, le Comité a décidé d'attribuer ce brassard à M. Jean Eifenti, qui a effectué par temps de pluie et de neige le trajet Arras-Milan (Italie) avec traversée des Alpes en 4 étapes.

GALLOPHILIE

UNE GRANDE PARTIE A L'HIPPODROME LILLOIS

Un grand concours de coqs organisé par M. J. Lemaire et ses amis se disputera à l'Hippodrome lillois. Cette partie très importante attirera à Lille tous les coqueleurs de la région le 19 janvier.

Mise : 350 fr., 48 sociétés, 1er prix, 3.000 fr. ; 2e, Billet blanc, 2.300 fr. ; 3e, 2000 fr. ; 3e, 1.400 fr. 6 prix de 900 fr. ; 12 prix de 600 fr.

Mise au parc à 10 h.

Le lendemain 20 janvier à 4 h. 5 de 9 pour 5.000 francs M. Paul Masurel et ses amis contre la Commission du Concours.

SYPHILIS Méthode unique à double action interne et rectale, remplaçant piqûres, par le TRÉPARGYL. Traitement complet 100 fr. Pr. Lab. J. LACROIX (Service 14 22), 8, Sébastopol, Paris (Tél. Arch.).

BOXE

Un gala à l'Hippodrome de Douai

Dimanche prochain, à 4 h., l'Académie Sportive de Douai, organise une réunion de boxe avec l'intéressant programme suivant :

En 10 r. à 2 m. : match-revanche entre Sion, de Douai et Gydé aîné, de Roubaix.

En 10 r. de 2 m : Pinchart, de Douai contre Verschométe, de Roubaix ; Dhanaut, de Douai contre Vouneg Mars, de Lille.

En 8 r. de 2 m. : Paris de Douai, contre Delcourt, de Quesnoy-sur-Deûle ; Ducatillon, de Douai contre Becquart, de Quesnoy-sur-Deûle.

En 6 r. de 2 m. : Karwinski de Douai, contre Lobros aîné, de Roubaix ; Turpin, de Douai contre Jamotte, de Quesnoy-surDeûle.

HOCKEY

Qui de Boulogne ou de Lille sera dimanche champion du Nord ?

On sait que chaque année Boulonnais et Lillois résistent aux assauts répétés des Douaisiens, Aminois, Abbevillois et Calaisiens, et se disputent entre eux le titre de Champion du Nord de Hockey. Cette saison le duel a été plus acharné que jamais et les deux rivaux parviennent à l'ultime rencontre botte à botte puisqu'un seul point les sépare.

On peut juger par cette faible marge, de l'intérêt que doit susciter le match qui sera joué dimanche prochain sur le terrain du Lille Hockey Club à Lambersart.

Boulonnais et Lillois manifestant une égale confiance, on peut en conclure que le match sera des plus serrés et qu'il est malaisé de formuler un pronostic.

VOIES URINAIRES

Guerison radicale tous ecoul. a effect rec. et anc. 4 FT. 15 f.

A. BURY Doct. en Ph. 47, R. St Sauveur, LILLE (Laboratoire d'analyses d'urines)

DIASEPTOL

RUGBY

Société Sportive Parc Pommery contre I. C. Lillois

Le 19 janvier à 14 h. 30, au Stade du Colysée se jouera cette rencontre tant attendue des amateurs du ballon ovale.

La Société sportive du Parc Pommery fut plusieurs fois Champion du Nord-Est, cette ligue ayant plus de clubs pratiquant le rugby que la nôtre peut permettre de ce fait plus de rencontres et ceux, qui ont vu opérer la société sportive, savent que les Remois louent un Hand ball qui nous change des parties de championnat.

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1930. — N° 67

Mais il ne se tint pas pour battu. Il savait qu'une réglementation toute spéciale de l'Assistance publique divisait Paris en « circonscriptions hospitalières », c'est-à-dire que les malades et les blessés sont transportés dans tel ou tel hôpital suivant le quartier où ils ont leur domicile ou suivant l'endroit où a eu lieu l'accident.

Le boulevard Montparnasse, dans la partie qui se trouve avant d'arriver à la gare, appartient, pour les numéros pairs, à l'hôpital Necker, et pour les numéros impairs à l'hôpital Laënnec.

— Bah ! — fit l'époux de la sage-femme, — dans le doute, cela ne me fait jamais que deux hôpitaux à visiter... et ils sont tous les deux dans la rue de Sèvres. Pour cette fois, la course n'est pas longue.

Cependant, pour le but qu'il poursuivait, mieux aurait valu un long parcours... avec la réussite au bout.

Ni à Laënnec ni à Necker, il ne put trouver trace du cocher de l'« Urbaine » Ollivier (Marcelin) et il rentra, l'oreille basse, dans la maison de santé de la rue de la Tombe-Isoire pour rendre compte à Beauty-Love des résultats infructueux de ses recherches.

La belle et criminelle aventurière entra dans une rage folle. Elle grinçait des dents, tapait des pieds, et même, dans sa fureur, pour calmer ses nerfs, elle déchira en morceaux un fin mouchoir de batiste entouré de dentelles qu'elle tenait dans ses mains.

— C'est abominable ! — s'écria la complice du traître Farman. — J'abandonnerais tout ce que j'ai... Je donnerais la moitié de mon existence pour rentrer en possession de cette pièce dont la divulgation risque de me perdre...

— Et moi avec vous... et ma pauvre femme également ! — gémit le pseudo Kauschlin. — Vous, encore, ça se comprend, car le triomphe vous assure une royale fortune...

« Mais nous autres, pauvres diables que nous sommes, c'est pour vous permettre de devenir riche que nous nous serons compromis irrémédiablement.

« Ah ! jamais, « my dear Beauty », vous ne saurez reconnaître assez le zèle, le dévouement et l'abnégation dont ma femme et moi nous aurons fait preuve à votre égard !

Le cupide et louche collaborateur d'Ellen Grave ne perdait jamais de vue ses intérêts personnels ; il savait faire valoir, avec une astuce infinie, l'aide inavouable qu'il apportait à l'aventurière.

Et comme il se le promettait bien, au son fur intérieur, ce dévouement dont il ne cessait de parler, il saurait bien le « mettre sur la note », ainsi que nous venons de le lui entendre dire, cyniquement, tout à l'heure.

— Il ne s'agit pas de tout ça ! — s'écria Beauty-Love avec la brutalité qu'elle employait, quand un sentiment violent la forçait à se dépouiller de son masque de féminine douceur et d'idéale distinction. — La conquête de la fortune regarde Fred, et, pour le moment, elle ne passe qu'au second plan. Ce qui presse le plus pour moi, c'est d'assurer ma sécurité personnelle, à la merci du moindre incident, tant que cette malencontreuse lettre se promènera... je ne sais où !

— Mais n'êtes-vous pas ici en un lieu de sûreté ? Personne ne peut soupçonner votre présence.

— Je ne dis pas le contraire. Mais je voudrais pouvoir aller et venir sans rien avoir à craindre, jouir de la vie...

— Vous en demander trop !

— Je suis ici comme une recluse !

— Est-ce ma faute ?

— Ah ! vous pouvez vous vanter que votre maison de santé n'est pas d'une gaieté folle !

— Ce n'est pas dans ce but que j'ai fondée non plus.

— Je sens que si je reste ici, je finirai par devenir... comme « elle » !

Une voix plaintive, qui semblait traverser les murailles lépreuses de l'atroce maison de souffrance et de mort, chantait la romance de « Mignon » :

Connais-tu le pays où fleurit l'oranger,
Le pays des fruits d'or et des roses vermeilles,
Où la brise est plus douce et l'oiseau plus léger,
Où dans chaque saison butinent les abeilles,

Cette invocation de clarté, de bonheur et d'azur sortant de ces lèvres qui étaient celles d'une infortunée créature qui ne reverrait plus la douce lumière du soleil ni la campagne en fleurs, cette mélodie douce et tendre, sortant de la tombe d'une ensevelie, avait quelque chose d'effroyablement tragique. Beauty-Love irrisonna, non point pour sa victime, l'aventurière ignorait la sainte, la divine pitié ! — mais parce que le voisinage de la folle, presque une morte déjà, lui apportait une impression pénible et la choquait comme une laideur, elle la femme de toutes les élégances, de tous les raffinements du luxe et de la volupté.

Et à la fin, n'y tenant plus, elle éclata.

— Tenez ! — s'écria-t-elle, — voulez-vous que je vous dise la vérité ?... Eh bien ! j'en ai assez de mener cette vie cloîtrée ! Je m'en vais !...

— Oh ! vous nous quittez ! — fit Thomas Youff sur le ton d'un doux reproche. — Ce n'est pas bien !

Tout en parlant, le cauteleux personnage s'était dirigé vers la porte, de façon à en interdire la sortie.

Ellen Grave, avec son Fred, avait été à bonne école.

La rusée créature comprit le geste équivoque de son factotum. Elle le savait parfaitement capable de la séquestrer comme Adrienne de Kernoël, dans le seul but de lui extorquer son argent.

— Venez ici, mon bon Thomas ! — fit-elle avec son plus gracieux sourire, — et causons gentiment, voulez-vous ?

Youff revint s'asseoir auprès d'elle. L'aventurière reprit :

— Toute réflexion faite, là, entre nous, il vaut mieux pour que je puisse mener mon affaire à bonne fin, que j'aie mes coudées franches.

— Je ne dis pas !

— En restant terrée ici, je suis réduite à l'impuissance. Même en supposant qu'un malheur nous arrive, — car il faut tout prévoir ! — ma présence ne pourrait que vous compromettre. Elle serait la preuve trop évidente d'une collaboration dont la justice tiendrait ainsi tous les fils...

— Mais on trouverait dans la maison, notre... malade ?

— Eh bien ! Est-ce qu'elle n'est pas folle... pour tout de bon ? Quoi de plus naturel qu'elle soit chez le docteur Kauschlin, médecin aliéniste ? Elle n'a plus de parents... personne au monde ! c'est son mari qui, avant de partir, vous aura recommandé de prendre soin d'elle. De ce côté-là rien à craindre, le capitaine d'Armor ne reviendra pas vous donner un démenti ! Quant à sa pension et autres frais accessoires... je continuerai à vous payer largement, com